



Groupe Sanef

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE	4
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
2. BILAN CONSOLIDE	6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2 METHODES COMPTABLES	11
2.1. REFERENTIEL COMPTABLE.....	11
2.2. ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES.....	12
2.3. METHODE DE CONSOLIDATION.....	12
2.4. METHODE DE CONVERSION.....	12
2.5. INFORMATION SECTORIELLE.....	12
2.6. ECART D'ACQUISITION.....	13
2.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	13
2.7.1 <i>Immobilisations incorporelles du domaine concédé</i>	13
2.7.2 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	14
2.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	14
2.9. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	14
2.9.1 <i>Actifs financiers non dérivés</i>	14
2.9.2 <i>Passifs financiers non dérivés</i>	15
2.9.3 <i>Instruments financiers dérivés</i>	15
2.10. STOCKS.....	16
2.11. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	16
2.12. COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	16
2.13. CAPITAUX PROPRES.....	16
2.14. REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS.....	16
2.15. CHARGES D'INTERETS.....	17
2.16. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES.....	17
2.17. ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES.....	17
2.18. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	17
2.19. ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES.....	18
2.20. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	18
2.21. ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	18
2.22. NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR.....	19
3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE	20
3.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	20
3.1.1 <i>Participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	21
3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	22
3.3. ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	22
3.4. CHARGES DE PERSONNEL.....	23
3.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES.....	23
3.6. IMPOTS ET TAXES.....	24
3.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	24
3.8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	25
3.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	26
3.10. RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES.....	26
3.11. ACTIFS ET PASSIF LIES A CES ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	27

3.12.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
3.13.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	29
3.14.	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS	30
3.14.1.	<i>Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables</i>	30
3.14.2.	<i>Analyse des titres de participation non consolidés</i>	32
3.14.3.	<i>Instruments dérivés</i>	32
3.14.4.	<i>Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants</i>	32
3.15.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION.....	33
3.16.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	33
3.17.	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION	34
3.18.	PROVISIONS	34
3.19.	ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES.....	35
3.19.1.	<i>Régimes post-emploi à prestations définies</i>	36
3.19.2.	<i>Autres avantages long terme</i>	38
3.20.	PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	39
3.21.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	40
3.22.	PASSIFS EVENTUELS.....	40
3.23.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	42
3.23.1.	<i>Risques de marché</i>	42
3.23.2.	<i>Risques de crédit</i>	43
3.23.3.	<i>Risques de liquidité</i>	43
3.24.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	44
3.25.	AGREGATS FINANCIERS	46
3.26.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	46

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2016	2015
Produits opérationnels		1 768 187	1 733 157
Chiffre d'affaires	3.2	1 733 837	1 702 190
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		<i>1 624 433</i>	<i>1 595 191</i>
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		<i>109 404</i>	<i>106 999</i>
Autres produits	3.5	34 351	30 967
Charges opérationnelles		(922 338)	(976 652)
Achats et charges externes	3.3	(201 351)	(216 355)
<i>dont charges de construction</i>		<i>(109 404)</i>	<i>(106 999)</i>
Charges de personnel	3.4	(170 051)	(208 690)
Autres charges	3.5	1 491	(6 175)
Impôts et taxes	3.6	(244 914)	(226 114)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(307 513)	(319 318)
Bénéfice opérationnel		845 850	756 505
Charges d'intérêts	3.8	(126 459)	(160 134)
Autres charges financières	3.8	(22 350)	(75 781)
Produits financiers	3.8	8 327	39 408
Bénéfice avant impôt		705 369	559 998
Impôt sur les résultats	3.9	(259 142)	(216 720)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	4 441	1 051
Bénéfice de l'exercice		450 668	344 329
Part revenant aux intérêts non contrôlants		42	13
Dont part attribuable à l'actionnaire de Sanef		450 625	344 316

Résultat par action <i>(en euros)</i>		5,88	4,49
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		5,88	4,49
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Bénéfice de l'exercice	450 668	344 329
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	(13 440)	2 083
Effet impôts	4 627	(717)
Effet régularisation taux d'impôts à compter de 2020	(370)	
<i>Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat</i>	<i>(9 183)</i>	<i>1 366</i>
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie		
Effet impôts		
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	(559)	851
<i>Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat</i>	<i>(559)</i>	<i>851</i>
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	(9 742)	2 217
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	440 926	346 545
Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	440 884	346 531
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	42	13

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Ecart d'acquisition	3.11		
Immobilisations incorporelles	3.12	3 751 489	3 866 936
Immobilisations corporelles	3.13	181 324	184 932
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	54 799	51 192
Actifs financiers non courants	3.14	17 731	59 656
Impôts différés actif		100 212	92 001
Total actifs non courants		4 105 556	4 254 717
Stocks		5 764	6 579
Créances clients et autres créances	3.15	204 696	313 598
Actifs financiers courants	3.14	1 176	2 961
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.16	578 233	143 503
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.11	111 672	
Total actifs courants		901 540	466 641
TOTAL DE L'ACTIF		5 007 096	4 721 358

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capital	3.17	53 090	53 090
Primes	3.17	654 413	654 413
Réserves consolidées et résultat		167 098	6 352
Capitaux propres part du groupe		874 602	713 855
Intérêts minoritaires		120	106
Total capitaux propres		874 722	713 961
Provisions non courantes	3.18	416 900	413 723
Engagements sociaux différés	3.19	67 738	58 006
Dettes financières non courantes	3.20	2 875 925	2 723 470
Total dettes non courantes		3 360 563	3 195 199
Provisions courantes	3.18	43 138	31 477
Dettes financières courantes	3.20	314 516	380 663
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.21	269 544	371 252
Dettes d'impôt exigible		39 220	28 806
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.11	105 393	
Total dettes courantes		771 811	812 198
TOTAL DU PASSIF		5 007 096	4 721 358

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2016	53 090	654 413		6 352	713 855	106	713 961
Distribution de dividendes				(280 000)	(280 000)	(21)	(280 021)
Charges et produits comptabilisés				440 926	440 926	41	440 968
Rémunération en actions							
Mouvements de périmètre (1)							
Autres				(180)	(180)	(6)	(186)
31 décembre 2016	53 090	654 413		167 099	874 602	120	874 722

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2015	53 090	654 413	47	(40 830)	666 720	98	666 818
Distribution de dividendes				(293 000)	(293 000)	(23)	(293 023)
Charges et produits comptabilisés				346 532	346 532	13	346 545
Rémunération en actions							
Mouvements de périmètre (1)			(47)	(7 187)	(7 234)		(7 234)
Autres				837	837	18	855
31 décembre 2015	53 090	654 413		6 352	713 855	106	713 961

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	2 016	2 015
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	845 850	756 505
Dotations aux amortissements et provisions	311 481	331 600
Reprises des amortissements et provisions	(2 448)	(4 234)
Plus et moins-values de cession	957	(27)
Variation des stocks	(815)	3 074
Variation des clients et autres créances	(9 529)	(13 413)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(5 665)	(33 244)
Impôt payé	(241 974)	(226 687)
	897 857	813 574
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(35 973)	(41 915)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(158 483)	(101 239)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	1 977	899
Paiement des immobilisations financières	(30)	(30)
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières		(2 415)
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales		(2 415)
Intérêts perçus	252	476
	(192 257)	(144 224)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		-964
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef	(280 000)	(250 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(21)	(23)
Encaissements provenant d'emprunts	439 123	702 095
Remboursement d'emprunts	(304 850)	(930 523)
Subventions d'investissement (brut)	441	4 125
Intérêts payés	(125 563)	(186 416)
Prime payée sur refinancement de la dette 2015		(58 917)
	(270 870)	(720 623)
VARIATION DE TRESORERIE	434 729	(51 273)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	143 503	194 776
TRESORERIE A LA CLOTURE	578 233	143 503

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
 - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
 - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
 - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
 - ii) Investissements indirects via :
 - a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.
 - b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.
2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :
 - i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32
 - ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.
3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.
4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants)
5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières) et

prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats de plan sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements complémentaires et la politique tarifaire : le contrat de plan entre Sanef et l'Etat s'est achevé en 2015 alors que celui de SAPN est toujours en cours de négociation. Dans le cadre du Protocole d'accord relatif au Plan d'Investissement Autoroutier signé le 25 janvier 2017 (voir note 3.26) entre l'Etat, Sanef et SAPN, il est prévu que des contrats de plan viennent compléter les avenants aux contrats de concession pour les deux sociétés. Les avenants aux contrats de concession de Sanef et SAPN ainsi que les contrats de plan devraient être signés courant 2017.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2 METHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 du Groupe Sanef ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016.

Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2016 ont été les suivantes :

- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2010-2012) de décembre 2013 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er février 2015 et concernent 6 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2012-2014) de septembre 2014 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2016 et concernent 4 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.
- Amendements à IAS19 « régimes à prestations définies », à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptable », à IAS1 « présentation des états financiers », ces derniers n'ont pas eu d'impacts matériels sur les états financiers du groupe
- Amendement à IFRS 11 « acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe » ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe et n'a pas d'impact sur ses états financiers.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers intermédiaires les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2016 (leur impact éventuel sur les états financiers du groupe est en cours d'étude).

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

2.2. Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Sanef ont été arrêtés le 21 février 2017 par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale du groupe approuvera ces comptes, sa réunion étant prévue en juin 2017.

2.3. Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de Sanef et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4. Méthode de conversion

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5. Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions des autres activités (essentiellement la télématique) sont présentés en note 3.25.

2.6. *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

Depuis la sortie du sous-groupe sanef-its, il n'y a plus d'écart d'acquisition au bilan consolidé du Groupe Sanef.

2.7. *Immobilisations incorporelles*

2.7.1 *Immobilisations incorporelles du domaine concédé*

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.1), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

2.7.2 *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8. *Immobilisations corporelles*

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe Sanef et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9. *Instruments financiers*

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.9.1. *Actifs financiers non dérivés*

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.

A la date d'acquisition, le groupe Sanef détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les

avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-value de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe Sanef n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

2.9.2. *Passifs financiers non dérivés*

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

2.9.3. *Instruments financiers dérivés*

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.10. Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.11. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

2.12. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.13. Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes à l'actionnaire de Sanef sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par l'actionnaire.

2.14. Rémunération du personnel en actions

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.15. Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.16. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.17. Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe Sanef a été mis en place en 2005, ce régime a été dénoncé fin 2016.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

2.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe Sanef comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.8). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en fonction du degré d'avancement des prestations.

2.19. *Eléments financiers en produits et en charges*

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.20. *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés que peut utiliser le groupe Sanef (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe Sanef contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe Sanef.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe Sanef.

2.21. *Actifs détenus en vue de la vente*

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »,

un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en actifs détenus en vue de la vente au bilan si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession (vente ou échange contre d'autres actifs) plutôt que par son utilisation continue.

Pour que ce soit le cas, l'actif ou le groupe détenu en vue de la vente doit :

- être disponible en vue de la vente immédiate
- dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés)
- et sa vente doit être hautement probable.

Les critères à prendre en compte pour apprécier le caractère hautement probable sont notamment :

- un plan de vente doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié,
- un programme actif pour trouver un acquéreur et finaliser le plan doit avoir été entrepris,
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle,
- la cession devrait de façon prévisible être conclue dans l'année suivant sa classification en actifs détenus en vue de la vente,
- les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Avant leur classement dans la catégorie actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente, l'actif non courant ou les actifs et passifs du groupe d'actifs sont évalués selon les normes qui leur sont applicables. Ce classement entraîne l'arrêt des amortissements pour cet actif.

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs et passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte de l'état de situation financière en actifs et en passifs courants.

Le détail des actifs et passifs relatifs à ces actifs destinés à être cédés est présenté en note 3.11.

2.22. Normes et interprétations non encore en vigueur

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par le groupe Sanef dans ses comptes consolidés 2016.

L'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » relatif aux contributions des salariés n'est pas applicable aux régimes mis en place dans le groupe Sanef.

3. **EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE**

3.1. Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
SEA 14	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
Eurotoll	Télématique	Intégration globale *
Eurotoll Central Europe zrt	Distributeur	Intégration globale *
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Sanef-Saba Parkings France	Concession Parkings	Mise en équivalence

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016.

* Sociétés présentées selon la norme IFRS 5 en actifs détenus en vue de la vente

3.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS	SSPF	LEONORD
<i>Quote-part de capital détenue</i>	35,00%	19,67%	30,00%	50,00%	35,00%
<i>devise</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>
Actifs	1 173 598	1 120 721	2 812	181	73 374
Passifs hors capitaux propres	747 062	963 871	1 934	8	73 334
Capitaux propres	426 536	156 850	878	173	40
Produits d'exploitation	58 000	90 481	10 466	4	13 947
Bénéfice (perte) opérationnel	25 382	38 363	1 402	-4	0
Bénéfice (perte) avant impôt	10 194	3 289	1 223	-4	0
Bénéfice (perte) de l'exercice	8 822	2 505	834	-4	0

2015 <i>(en milliers d'euros)</i>	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS	SSPF	LEONORD
<i>Quote-part de capital détenue</i>	35,00%	19,67%	30,00%	50,00%	35,00%
<i>devise</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>
Actifs	1 186 455	949 055	3 041	194	8 366
Passifs hors capitaux propres	893 427	788 179	2 068	26	8 326
Capitaux propres	293 028	160 876	973	168	40
Chiffre d'affaires	53 589	69 783	10 815	11 534	13 990
Bénéfice (perte) opérationnel	21 084	38 713	1 542	-147	0
Bénéfice (perte) avant impôt	1 326	7 364	1 357	-147	0
Bénéfice (perte) de l'exercice	1 326	6 304	929	-147	0

Le groupe Sanef applique le §29 de la norme IAS 28 selon lequel : « Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, l'investisseur cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que toute part d'intérêt à long terme qui, en substance, constitue une part de la participation dans l'investisseur dans l'entreprise associée. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise associée. »

La direction de Sanef considère que le remboursement de la créance détenue par Sanef et Sapn sur Alis est planifié et probable, compte tenu de la durée très longue de la concession. Il n'y a donc pas lieu d'étendre la participation du groupe Sanef pour appréhender les pertes d'Alis.

Le groupe Sanef a ainsi cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation de 4,2 millions d'euros. Le résultat d'Alis étant bénéficiaire de 2,5 millions d'euros en 2016, la quote-part non comptabilisée en cumulé est de 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les sociétés du groupe Sanef détiennent par ailleurs des créances sur Alis à hauteur de 15 M€ (voir note 3.24).

3.2. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015 (*)
Péages	1 537 904	1 485 227
Abonnements et prestations télématiques	29 781	27 227
Redevances des installations commerciales	29 943	31 407
Services télécom	6 634	6 461
Prestations d'ingénierie et autres	20 170	44 869
<i>Chiffre d'affaires hors péages</i>	86 529	109 964
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	109 404	106 999
Chiffre d'affaires	1 733 837	1 702 190

(*) Les données 2015 comprennent 4 mois du sous-groupe Sanef ITS

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière.

3.3. Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015 (*)
Maintenance des infrastructures	(12 060)	(13 394)
Entretiens et réparations	(20 645)	(20 087)
Consommations et charges liées aux opérations	(20 281)	(30 248)
Autres achats et charges externes	(38 960)	(45 627)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(109 404)	(106 999)
Achats et charges externes	(201 351)	(216 355)

(*) Les données 2015 comprennent 4 mois du sous-groupe Sanef ITS

3.4. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015 (*)
Rémunération du personnel	(97 292)	(128 784)
Charges sociales	(51 363)	(55 979)
Intéressement	(5 426)	(4 181)
Participation des salariés	(13 776)	(12 490)
Autres charges de personnel	(2 601)	(2 837)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	408	(4 419)
Charges de personnel	(170 051)	(208 690)

(*) Les données 2015 comprennent 4 mois du sous-groupe Sanef ITS

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; il est donc classé comme telle dans les charges de personnel.

3.5. Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015 (*)
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 977	899
Production immobilisée	4 272	5 766
Subventions d'exploitation	89	173
Autres produits divers	28 014	24 129
Autres produits	34 351	30 967
Charges diverses	(957)	(5 308)
Dotations nettes aux provisions	2 448	(867)
Autres charges	1 491	(6 175)

(*) Les données 2015 comprennent 4 mois du sous-groupe Sanef ITS

Les charges diverses en 2016 incluent des pertes sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles et les dotations nettes des provisions pour litiges.

Les autres produits divers en 2016 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 3.1).

3.6. Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015 (*)
Taxe d'aménagement du territoire	(107 621)	(104 964)
Contribution économique territoriale	(47 243)	(44 375)
Redevance domaniale	(80 076)	(68 688)
Autres impôts et taxes	(9 974)	(8 087)
Impôts et taxes	(244 914)	(226 114)

(*) Les données 2015 comprennent 4 mois du sous-groupe Sanef ITS

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1^{er} juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7. Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015 (*)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(229 350)	(237 917)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(35 578)	(39 453)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(2 689)	(743)
Total des dotations aux amortissements	(267 617)	(278 113)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(39 896)	(41 124)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés		(81)
Dotations aux amortissements et provisions	(307 513)	(319 318)

(*) Les données 2015 comprennent 4 mois du sous-groupe Sanef ITS

3.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(126 459)	(160 134)
Total des charges d'intérêts	(126 459)	(160 134)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux		
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(21 954)	(14 883)
Soulte payée sur opérations 2015		(58 917)
Autres charges financières	(395)	(1 981)
Total des autres charges financières	(22 350)	(75 781)

En 2016, la désactualisation des provisions à long terme inclue la désactualisation de la provision pour la CVE (voir note 2.17)

Les autres charges financières en 2015 étaient constituées des primes de rachat (soutes) des emprunts CNA à échéance 2018 et partiellement ceux à échéance 2017 (voir note 3.20) pour un montant de 58 917 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Produits financiers		
Produits de participation	48	114
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	6 036	16 521
Plus value sur cession des titres ITS		21 190
Autres produits financiers	2 243	1 583
Total des produits financiers	8 327	39 408

Les produits financiers incluent au 31 décembre 2016 un amortissement de 5 556 milliers d'euros relatifs à la vente au 1^{er} semestre 2013 des swaps de couverture de Sanef et Sapn (voir note 3.14.3) ; cet amortissement s'élevait à 6 417 milliers d'euros pour l'année 2015.

Les produits financiers au 31 décembre 2015 sont essentiellement constitués du produit consolidé de la sortie du sous-groupe sanef-Its pour un montant de 21 190 milliers d'euros.

3.9. Impôts sur les bénéfices

La preuve d'impôt pour les exercices 2016 et 2015 est présentée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Résultat net	450 668	344 329
Charge d'impôt	259 142	216 720
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence	4 441	1 051
	<hr/>	<hr/>
Résultat avant impôt	705 369	559 998
Charge d'impôt théorique (34,43% en 2016)	(242 858)	(212 799)
Charges non déductibles – différences permanentes	(5 344)	(4 900)
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères		
Différence de taux sur impôts différés constatés à 34,43%	(4 958)	(1 577)
Crédits d'impôts et autres différences temporaires	(5 982)	2 556
Charge d'impôt effective	(259 142)	(216 720)

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre		Au 31 décembre	
	2016		2015	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles :	(105 124)	44 140	(18 871)	6 497
Provisions :	444 843	(145 875)	297 630	(102 474)
Endettement et autres :	(17 229)	1 523	(11 548)	3 976
TOTAL	322 489	(100 212)	267 211	(92 001)

Comme au 31 décembre 2015, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2016.

3.10. Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11. Actifs et passifs liés à ces actifs détenus en vue de la vente

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs concernent la société Eurotoll et sa filiale, consolidées par intégration globale. Ces entités ne répondant pas aux critères de présentation séparée dans le résultat global selon IFRS 5, leurs flux restent inclus ligne à ligne dans le résultat de la période.

Ce classement en actifs et passifs détenus en vue de la vente résulte de la décision du management du groupe Sanef de céder ces entités. Le classement en actifs détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs a été réalisé au 31 décembre 2016.

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs se décomposent ainsi :

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	2016
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 006
Autres actifs non courants	172
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 165
Clients et autres actifs courants	101 329
Total groupe d'actifs	111 672
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	
Provisions non courantes	3
Autres passifs non courants	476
Autres passifs courants	104 914
Total passifs liés au groupe d'actifs	105 393

3.12. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2016
Logiciels acquis	81 012	6 140		(3 726)	83 426
Autres immobilisations incorporelles	3 866			(23)	3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 775 252	109 404		(288)	8 884 367
TOTAL	8 860 130	115 544		(4 037)	8 971 637

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2015
Logiciels acquis	79 609	2 488	(477)	(608)	81 012
Autres immobilisations incorporelles	12 427			(8 561)	3 866
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 524 766	106 999	(18)	143 505	8 775 252
TOTAL	8 616 802	109 487	(495)	134 336	8 860 130

(*) La colonne « variations de périmètre et autres » inclut notamment en 2016 le reclassement des entités Eurotoll et Eurotoll ZRT en actifs disponibles à la vente, en 2015 la sortie du sous-groupe Sanef-its depuis mai 2015, et la prise en compte pour les immobilisations incorporelles du domaine concédé de la CVE (Contribution volontaire exceptionnelle pour 143 M€).

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2016
Logiciels acquis	(63 111)	(5 119)		2 374	(65 856)
Autres immobilisations incorporelles	(3 852)	(8)		22	(3 838)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 926 230)	(224 223)			(5 150 453)
TOTAL	(4 993 193)	(229 350)		2 396	(5 220 147)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2015
Logiciels acquis	(57 711)	(5 867)	73	394	(63 111)
Autres immobilisations incorporelles	(6 901)	(349)		3 398	(3 852)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 694 543)	(231 702)		15	(4 926 230)
TOTAL	(4 759 155)	(237 918)	73	3 807	(4 993 193)

(*) La colonne « variations de périmètre et autres » inclut notamment en 2016 le reclassement des entités Eurotoll et Eurotoll ZRT en actifs disponibles à la vente, en 2015 la sortie du sous-groupe Sanef-its depuis mai 2015

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 31 décembre 2016
Logiciels acquis	17 901	17 570
Autres immobilisations incorporelles	14	5
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 849 022	3 733 914
TOTAL	3 866 937	3 751 489

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 31 décembre 2015
Logiciels acquis	21 898	17 901
Autres immobilisations incorporelles	5 526	14
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 830 223	3 849 022
TOTAL	3 857 647	3 866 937

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élevaient à 169 884 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et à 97 509 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.13. Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2016
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	703 826	35 076	(14 948)	(58)	723 896
Immobilisations des autres sociétés	8 257	897	(84)	(5 872)	3 198
TOTAL	712 083	35 973	(15 032)	(5 930)	727 094

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2015
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	662 390	41 152	(3 803)	4 087	703 826
Immobilisations des autres sociétés	20 435	764	(14)	(12 928)	8 257
TOTAL	682 825	41 916	(3 817)	(8 841)	712 083

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2016
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(520 401)	(37 796)	14 457		(543 740)
Immobilisations des autres sociétés	(6 751)	(471)		5 192	(2 030)
TOTAL	(527 152)	(38 267)	14 457	5 192	(545 770)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2015
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(481 643)	(39 453)	11 090	(10 395)	(520 401)
Immobilisations des autres sociétés	(14 726)	(743)	36	8 682	(6 751)
TOTAL	(496 369)	(40 196)	11 126	(1 713)	(527 152)

(*) En 2015, la colonne « variations de périmètre et autres » inclut en 2015 la sortie du sous-groupe sanef-its fin avril 2015

Valeurs nettes <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2016	Au 31 décembre 2016
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	183 425	180 156
Immobilisations des autres sociétés	1 506	1 168
TOTAL	184 931	181 324

Valeurs nettes <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2015	Au 31 décembre 2015
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 747	183 425
Immobilisations des autres sociétés	5 709	1 506
TOTAL	186 456	184 931

3.14. Actifs financiers non courants et courants

3.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.16).

Actifs financiers non courants <i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	922				922	922
Créances rattachées à des participations		15 392			15 392	15 392
Prêts		1 976			1 976	1 976
Dépôts et cautionnements		430			430	430
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers		(988)			(988)	(988)
Total des actifs financiers non courants	922	16 810			17 731	17 731

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2015, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	1 487				1 487	1 487
Créances rattachées à des participations		55 649			55 649	55 649
Prêts		1 958			1 958	1 958
Dépôts et cautionnements		562			562	562
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers						
Total des actifs financiers non courants	1 487	58 169			59 656	59 656

Les créances rattachées à des participations de 15 392 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (55 649 milliers d'euros au 31 décembre 2015) concernent essentiellement la société Alis.

Actifs financiers courant

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées						
Instruments financiers dérivés						
Autres créances financières		1 176			1 176	1 176
Total des actifs financiers courants		1 176			1 176	1 176

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2015, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		2 049			2 049	2 049
Instruments financiers dérivés						
Autres créances financières		912			912	912
Total des actifs financiers courants		2 961			2 961	2 961

Sur l'année 2016 les autres créances financières d'un montant de 1176 milliers d'euros comprennent les comptes courants débiteurs des filiales non consolidées pour 924 milliers d'euros.

3.14.2. Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2016	Valeur comptable nette	
		31/12/2016	31/12/2015
- Soderane	99,99	15	15
- Sonora *			8
- Centaure Pas de Calais	34	259	259
- Centaure Paris Normandie	49	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- GSA Location **			500
- Sanef Concession **			37
- Sanef développement **			21
- Sogarel	5	100	100
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100	1	1
Total titres de participation non consolidés		922	1 487

*Société fusionné dans Soderane ;

**Ces trois sociétés ont été absorbées par Sanef SA au cours de l'exercice 2016.

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

3.14.3. Instruments dérivés

Les swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de juste valeur (dont la juste valeur représentait 33 118 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2012) ont été cédés au cours du 1^{er} semestre 2013 pour un montant net de 33 495 milliers d'euros. Cette soule reçue est étalée sur la durée de vie restante des emprunts couverts, soit jusqu'en janvier 2017 au maximum. En 2016, le montant enregistré en produit financier s'élève à 5 556 milliers d'euros (6 417 milliers d'euros sur l'exercice 2015). Le montant restant à amortir au 31 décembre 2016 est de 455 milliers d'euros (6 012 milliers d'euros au 31 décembre 2015), présenté en produits constatés d'avance au bilan consolidé.

3.14.4. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 510 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (1 451 milliers d'euros au 31 décembre 2015), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.15. Créances clients et autres créances d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Avances et acomptes versés sur commandes	601	837
Clients et comptes rattachés : péages	95 764	136 282
Clients et comptes rattachés autres activités	11 695	9 447
Clients douteux	3 124	8 771
Clients, factures à émettre	19 347	69 395
Autres créances diverses	15 091	21 829
Provision pour dépréciation des créances clients	(6 874)	(8 528)
Total clients et autres créances financières (1)	138 747	238 035
Autres créances non financières	65 949	75 563
Total clients et autres créances	204 696	313 598

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les autres créances diverses d'un montant de 15 091 milliers d'euros au 31 décembre 2016 regroupent les autres débiteurs divers (dont mandats TIS chez Sanef et Sapn pour 7 746 milliers d'euros).

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Equivalents de trésorerie : SICAV	313 835	83 891
Disponibilités	264 398	59 612
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	578 233	143 503

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

3.17. Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0.69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élèvent à 654 413 milliers d'euros au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015.

3.18. Provisions

Au 31 décembre 2016 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	413 723	39 896	(49 606)		14 035	(1 148)	416 900
Autres							
TOTAL	413 723	39 896	(49 606)		14 035	(1 148)	416 900

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	10 030		(17 200)		7 170		
Litiges	7 303	3 982	(341)	(2 983)		(718)	7 243
Autres	14 144	30 320	(6 261)	(3 027)		718	35 894
TOTAL	31 477	34 303	(23 802)	(6 010)	7 170		43 138

TOTAL	Au 1 ^{er} janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	423 753	39 896	(66 806)		21 205	(1 148)	416 900
Litiges	7 303	3 982	(341)	(2 983)		(718)	7 243
Autres	14 144	30 320	(6 261)	(3 027)		718	35 894
TOTAL	445 200	74 199	(73 408)	(6 010)	21 205	(1 148)	460 038

Au 31 décembre 2015 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2015	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2015
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concedé Autres	280 378	174 554	(55 404)		14 195		413 723
TOTAL	280 378	174 554	(55 404)		14 195		413 723

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2015	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2015
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concedé		10 030					10 030
Litiges	4 654	3 272	(115)	(458)		(50)	7 303
Autres	5 148	10 086		(651)		(439)	14 144
TOTAL	9 802	23 388	(115)	(1 109)		(489)	31 477

TOTAL	Au 1 ^{er} janvier 2015	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2015
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concedé	280 378	184 584	(55 404)		14 195		423 753
Litiges	4 654	3 272	(115)	(458)		(50)	7 303
Impôts Autres	5 148	10 086		(651)		(439)	14 144
TOTAL	290 180	197 942	(55 519)	(1 109)	14 195	(489)	445 200

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concedé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant

3.19. Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités et retraite supplémentaire) et d'autres types d'avantages (régime pré-retraite CATS, médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP).

Le contrat de retraite supplémentaire à prestations définies souscrit par Sanef en novembre 2005 a été résilié fin 2016.

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	52 279	40 128
Autres avantages	15 459	17 878
Total	67 738	58 006

3.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Engagements et droits	52 279	41 745
Juste valeur des actifs	<u> </u>	<u>(1 617)</u>
Total engagement net	52 279	40 128
Montant net figurant au bilan	52 279	40 128

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,25%	2,00%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2016 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2016			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 1,75%	Baisse de 50 bp : 0,75%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	49 072	55 873	54 991	49 774

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2015			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 2,5%	Baisse de 50 bp : 1,5%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	39 648	44 038	43 911	39 725

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que la juste valeur des actifs financés pour chaque catégorie d'engagement (mutuelle des retraités de la société Sapn - prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies Engagements <i>(en milliers d'euros)</i>	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015
Engagements et droits en début de période	34 438	33 414	3 131	3 773	4 176	4 707	41 745	41 894
Nouveaux engagements & modifications de régime		2 835	(2 744)	(1 310)			-2 744	1 525
Coût des services	1 754	1 889	377	198	10	322	2 141	2 409
Charge d'intérêts financiers	631	561	63	66	84	82	778	709
Pertes (gains) actuariels	7859	(1 683)		404	5 581	(804)	13 440	(2 083)
Prestations payées	(1 649)	(1 919)			(122)	(131)	(1 771)	(2 050)
Mouvement de périmètre (*)	(483)	(659)	(827)				(1 310)	(659)
Engagements et droits en fin de période	42 550	34 438	0	3 131	9 729	4 176	52279	41 745

Les mouvements de périmètre en 2016 sont liées au reclassement d'Eurotoll en actif détenu en vue de la vente.

Engagements sociaux à prestations définies - Actifs de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	IFC		Retraites Complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015
Juste valeur des actifs du plan en début de période			1 617	1 538			1 617	1 491
Rendement attendu des actifs			32	27			32	49
Gains/ (pertes) actuariels				52				(2)
Contributions de l'employeur			(827)				(827)	
Prestations payées			(822)				(822)	
Juste valeur des actifs du plan en fin de période			0	1 617			0	1 538

Ecarts actuariels imputés en réserve

<i>en milliers d'euros)</i>	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015
Pertes (gains) actuariels	7 859	(1 683)	0	404	5 581	(804)	13 440	(2 083)
Ecarts actuariels imputés en réserve	7 859	(1 683)	0	404	5 581	(804)	13 440	(2 083)

Le total des pertes actuarielles engendrées par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2016 est 13 440 milliers d'euros (2 083 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2015). Ces pertes actuarielles sont constituées de 11 181 milliers d'euros de pertes liées aux modifications d'hypothèses démographiques, à 4 676 milliers d'euros dues aux modifications d'hypothèses financières (taux d'actualisation passant de 2% à 1,25%) et à un gain de 2 417 milliers d'euros d'effet d'expérience (contre en 2015 un gain de 727 milliers d'euros lié aux hypothèses financières et un gain de 1 356 milliers d'euros de gains d'expérience).

Les pertes actuarielles de 13 440 milliers d'euros (gains actuariels en 2015 de 2 083 milliers d'euros) se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	13 440	(2 083)
- provenant d'écarts d'hypothèses financières	4 676	(727)
- provenant d'écarts d'hypothèses démographiques	11 181	0
- provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(2 417)	(1356)
- provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

3.19.2. Autres avantages long terme

Les autres avantages long terme regroupent d'une part le régime de pré-retraite « CATS » décrit ci-dessous, les médailles du travail et autres provisions.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
	CATS	Médailles	Provisions	TOTAL	CATS	Médailles	Provisions	TOTAL
Au 1er janvier	158	1 164	16 556	17 878	682	1 189		1 871
Entrée de périmètre								
Dotation							16 556	16 556
Utilisation	(161)	(183)	(2 468)	(2 812)	(1 044)	(215)		(1 258)
Reprise sans utilisation								
Actualisation financière	3			3	6			6
Pertes et gains actuariels		390		390	514	189		703
Au 31 décembre		1 371	14 088	15 459	158	1 164	16 556	17 878

Le régime de préretraite « Cessation anticipée de certains travailleurs salariés » (CATS) permet aux salariés ayant atteint l'âge de 57 ans, sur la période 2008-2016, sous des conditions d'ancienneté et de pénibilité du travail (travail posté), de bénéficier d'une préretraite financée en partie par l'Etat.

La part due par les sociétés Sanef et Sapn a été provisionnée en tant qu'indemnité de rupture du contrat de travail et a été comptabilisée dès sa mise en place au 31 décembre 2007.

L'adhésion des salariés éligibles au régime CATS est désormais close.

3.20. Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 121 175			3 121 175	3 642 150
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	20 769			20 769	20 769
Concours bancaires courants	94			94	94
Intérêts courus et non échus	31 084			31 084	31 084
Total dettes financières hors fournisseurs	3 190 441	0	0	3 190 441	3 711 415
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	122 028			122 028	122 028
Total dettes financières selon IAS 39	3 312 469	0	0	3 312 469	3 833 443

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2015				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 028 374			3 028 374	3 529 153
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 784			24 784	24 784
Concours bancaires courants				0	0
Intérêts courus et non échus	33 657			33 657	33 657
Total dettes financières hors fournisseurs	3 104 133	0	0	3 104 133	3 604 912
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	202 957			202 957	202 957
Total dettes financières selon IAS 39	3 307 090	0	0	3 307 090	3 807 869

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

Le groupe Sanef, au travers de ses filiales Sanef et Sapn, a procédé au refinancement d'une partie de sa dette qui était portée par la « CNA » (Caisses Nationales des Autoroutes) lors du dernier trimestre de l'exercice 2015. Cette opération a permis de réduire les besoins de refinancement du court terme (notamment la maturité CNA 2018) à un coût inférieur et à diversifier les sources de financement du groupe.

Le 19 octobre 2016 Sanef a émis une nouvelle obligation de 300 millions d'euros à échéance 12 ans (19 octobre 2028) avec un coupon de 0,950%.

3.21. Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Avances et acomptes reçus sur commandes	9 535	34 169
Fournisseurs	22 644	109 418
Dettes sur immobilisations	89 848	58 854
Autres dettes financières		516
Total fournisseurs et autres dettes financières (1)	122 028	202 957
Dettes fiscales et sociales	132 642	145 701
Produits constatés d'avance	14 874	22 594
Total dettes non financières	147 516	168 295
Total dettes fournisseurs et autres dettes	269 544	371 252

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.22. Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe Sanef considère qu'au 31 décembre 2016 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales

concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Engagement 1% paysage	124	162

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession : « Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » (article 12.10).

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Sanef a accordé deux garanties maison-mère en faveur de A'Lienor dans le cadre du contrat d'exploitation de l'A65 pour un total de 2 363 milliers d'euros sans modification depuis le 31 décembre 2015.

Sanef a accordé deux garanties pour un montant total de 5 000 milliers d'euros en faveur d'Eurotoll dans le cadre de contrats passés avec ECOTRANS, réseau autoroutier italien (inchangée par rapport au 31 décembre 2014), ainsi qu'une garantie maison-mère de 234 milliers d'euros dans le cadre des activités en Pologne.

La société Eurotoll a accordé trois garanties bancaires en 2016 à la société Ages en pour un montant total de 4 000 milliers d'euros (2 700 milliers d'euros fin décembre 2015).

Sanef a fait émettre deux garanties bancaires dans le cadre du contrat d'exploitation du Périphérique nord de Lyon pour un montant cumulé de 7 840 milliers d'euros au décembre 2015 (7 990 millier d'euros fin 2015).

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur de Albea dans le cadre du projet A150.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2016 est de 20 811 milliers d'euros (21 038 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe Sanef ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 15 726 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (12 875 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

3.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

3.23.1. Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Taux fixe ou révisable	2 898 846	2 869 038
Taux variable	222 329	159 336
Total	3 121 175	3 028 374

Suite à la vente au cours du 1^{er} semestre 2013 des swaps de taux d'intérêts destinés à variabiliser les taux fixes d'une partie de la dette Sanef et Sapn, il n'y a plus au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015 d'instruments de variabilisation de la dette.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts.

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	2016				2015			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dettes à taux variable	(705)	705	-	-	(805)	805	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux (cap et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	-	-	-	-	-	-	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2016. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe Sanef a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

3.23.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe Sanef dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	au 31/12/2016	au 31/12/2015
Créances rattachées à des participations	3.14	15 392	55 649
Prêts	3.14	1 976	1 958
Dépôts et cautionnements	3.14	430	562
Créances clients et autres créances financières	3.15	138 747	238 035
Actifs financiers courants	3.14	1 176	2 961
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.16	<u>578 233</u>	<u>143 503</u>
	Total	735 954	442 668

Au 31 décembre 2016, les créances clients et autres créances représentent 139 millions d'euros d'actifs (238 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2015) et la trésorerie se situe à environ 578 millions d'euros (143 millions d'euros au 31 décembre 2015) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

3.23.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de Sanef (emprunts CNA, BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :

- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, le groupe Sanef respecte ces covenants.
La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2017	245 250						245 250
2018		120 000					120 000
2019			318 724				318 724
2020				255 240			255 240
2021					219 941		219 941
2022						262 554	262 554
2023						360 269	360 269
2024						452 472	452 472
2025							
2026						592 116	592 116
2027							
2028						294 609	294 609
31 décembre 2016	245 250	120 000	318 724	255 240	219 941	1 962 020	3 121 175
31 décembre 2015	304 904	245 129	120 000	318 266	254 608	1 785 467	3 028 374

L'endettement du groupe Sanef ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)

Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
------	------------------	---------------------------------	-----------------	-------------	---------	-----------	---------------

Passifs financiers non dérivés

Emprunts financiers	3.21	3 121	3 852	283	74	225	1 083	2 187
Avances de l'Etat et collectivités	3.21	17	17	17				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	3.21	21	21	21				
Dettes fournisseurs	3.22	122	122	122				
Autres dettes courantes	3.22	0,2	0,2	0,2				

Passifs financiers dérivés

Instruments dérivés de taux d'intérêts	3.21	0,0	0,0					
--	------	-----	-----	--	--	--	--	--

Total des flux		4 012	443	74	225	1 083	2 187
Flux des dérivés de taux actifs		0					
Total des flux après prise en compte des couvertures		4 012	443	74	225	1 083	2 187

3.24. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2016, le groupe a une créance totale de 15 millions d'euros avec la société Alis (56 millions d'euros au 31 décembre 2015): le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève, intérêts capitalisés compris, à 9,6 millions dont 0,6 millions d'euros de TVA (45,9 millions d'euros au 31 décembre 2015) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 2,8 millions d'euros au taux d'intérêt de référence (art. CGI 39.1 3) soit 2,08 % (7,9 millions d'euros au 31 décembre 2015 au taux de 2,11%) ainsi que des créances d'exploitation pour 2,1 millions d'euros hors taxe, soit 2,6 millions TTC au 31 décembre 2016 (contre 1,6 millions d'euros HT et 2,2 millions d'euros TTC au 31 décembre 2015) remboursable par montant fixe de 166 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015 le groupe Sanef n'a plus de créance auprès de la société A'Lienor, la créance de 20,4 millions d'euros en 2014 et les intérêts générés en 2015 ayant été incorporée au capital de la société A'Lienor au cours de l'année 2015 pour un montant de 21,6 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par Sanef et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2016 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	2016
Rémunérations	2,5
Charges sociales patronales	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3
Autres avantages à long terme	-
Indemnités de fin de contrat de travail	0,1
Paiements en actions (*)	

(*) Charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.15.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,1 millions d'euros en 2016

Au cours de l'exercice 2016 un montant de 380 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence (540 milliers d'euros pour l'exercice 2015).

3.25. Agrégats financiers

Les agrégats financiers sont présentés par contribution des secteurs aux états financiers consolidés du groupe Sanef.

<i>(en milliers d'euros)</i>	SANEF	SAPN	Sociétés d'exploitation des sociétés concessionnaires (*)	Sous-total: sociétés concessionnaires	Autres	GROUPE SANEF
C.A. hors construction	1 194 664	396 220	16 435	1 607 319	17 114	1 624 433
EBITDA	856 291	282 778	11 148	1 150 216	3 147	1 153 363
Marge d'EBITDA (en %)	71,7%	71,4%	67,8%	71,6%	18,4%	71,0%
Résultat opérationnel	642 186	192 628	8 848	843 661	2 188	845 850

(*) Les sociétés d'exploitation pris en compte avec les sociétés concessionnaires en 2016 sont SEA14 et Bip & Go .

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

3.26. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les négociations sur le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) initiées à l'automne 2016 ont été finalisées le 25 janvier 2017 par la signature d'un Protocole d'Accord entre l'Etat et le groupe Sanef.

D'un montant de 147 millions d'euros, le PIA comprendra au total pour Sanef et Sapn :

- la création ou la modification de 5 échangeurs présentant un intérêt pour la desserte locale et les clients de l'autoroute,
- la réalisation de 700 places de covoiturage et d'aménagements pour la protection des milieux naturels.

La compensation de ce programme sera assurée par une hausse complémentaire des tarifs de péage de 0,265 % pour Sanef et de 0,401 % pour SAPN entre 2019 et 2021. Pour le groupe Sanef, ces investissements devront être réalisés d'ici 2022.

Sous réserve de la publication des décrets en conseil d'Etat, les contrats de concession de Sanef et Sapn devraient être modifiés courant 2017 pour intégrer les investissements et les hausses de tarifs associés au PIA.